**Termes de référence de l’évaluation finale**

INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d’évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l’objet d’une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence (TDR/TOR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (EF/TE) du Renforcement de la Résilience et Adaptation aux Impacts Négatifs du Changement Climatique dans les Zones Côtières Vulnérables de la Guinée *(*PIMS 4023).

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

Tableau de résumé du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du projet :  | **Renforcement de la Résilience et Adaptation aux Impacts Négatifs du Changement Climatique dans les Zones Côtières Vulnérables de la Guinée** |
| ID de projet du FEM : | 4023 |  | *à l’approbation (USD)* | *à l’achèvement (USD)* |
| ID de projet du PNUD : | 00072654 | Financement du FEM : | 2.970.000 | 2.970.000 |
| Pays : | Guinée | Financement de l’agence d’exécution/agence de réalisation : | 500.000  | 635.000 |
| Région : | Basse Guinée | Gouvernement : | 580.000 | ND |
| Domaine focal : | Changement Climatique | Autre : | 11,500,000      |       |
| Objectifs FA, (OP/SP) : | Adaptation au changement climatique | Cofinancement total : |      150.000.000 |       |
| Agence d’exécution : | PNUD | Coût total du projet : | 165.855.000 |       |
| Autres partenaires participant au projet : | Ministère de l’Environnement, des Eaux et Forêts | Signature du DP (Date de début du projet) : | 8 Novembre 2010 |
| Date de clôture (opérationnelle) : | Proposé :Décembre 2015 | Réel :Décembre 2016 |

Objectif et portée

L'objectif du projet est de réduire la vulnérabilité des zones côtières de basse altitude aux impacts du changement climatique, y compris l’élévation du niveau de la mer (ENM)" en contribuant à: (a) l'intégration de la réduction des risques climatiques dans les plans, politiques et programmes dans les zones côtières aux niveaux national et sous-national, et (b) le renforcement des capacités des acteurs clés dans les groupes socio-économiques vulnérables à savoir les bûcherons, les pêcheurs, les agriculteurs et les élus locaux en charge de la mise en œuvre des textes réglementaires sur la gestion.

Les deux objectifs ci-dessus seront atteints à travers les quatre résultats ci-après :

Résultat 1: Capacité à planifier et à répondre au changement climatique dans les zones côtières améliorée;

Résultat 2: Des mesures de gestion des risques climatiques mises en œuvre dans les communautés côtières;

Résultat 3: Renforcement des capacités nationales clés pour entreprendre des travaux d'analyse sur l'économie du changement climatique développés;

Résultat 4: Les leçons tirées des activités pilotes de démonstration, des initiatives de développement des capacités, et des changements de politiques sont collectées et largement diffusés.

L’évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l’indique les directives d’évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l’évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l’amélioration globale des programmes du PNUD.

Approche et méthode d'évaluation

Une approche et une méthode globales[[1]](#footnote-1) pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L’évaluateur doit articuler les efforts d’évaluation autour des critères de **pertinence, d’efficacité, d’efficience, de durabilité et d’impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM.

Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont présentées à l’Annexe C des présents TDR. L’évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d’un rapport initial d’évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

L’évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L’évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l’équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et les principales parties prenantes. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain à Conakry ainsi que dans les préfectures de Boffa (CR de Koba et Ile de Kito) et de Forécariah (CR de Kaback et Kakossa)*.*

Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants : (i) Directions Nationales de la Météorologie, du Développement Local, de l’Urbanisme et Habitat, (ii) Institut de Recherche Agronomique de Guinée, Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbane, Centre National de Recherches Halieutiques de Boussoura etc. (iii) autorités préfectorales en charge de l’administration décentralisée, de l’environnement et des eaux et forêts, de l’agriculture, (iv) élus locaux des Communes Rurales et des Districts, (v) des Comités Locaux Consultatifs des Communautés Bénéficiaires, (vi) responsables des groupements bénéficiaires (saliculture, maraîchage, apiculture, ostréiculture, etc.), (vi) partenaires d’exécution de terrain (BERCA-Baara, ADAM, AGRETAGE, GAATGE, APHEG, etc.)

L’évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d’information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le RAP/RMP et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, l’examen à mi-parcours, les rapports sur l’état d’avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l’évaluateur juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l’équipe chargée du projet fournira à l’évaluateur aux fins d’examen est jointe aux présents termes de référence (Cf. Annexe B).

Critères d'évaluation et notations

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique du projet (Cf. Annexe A) qui offre des indicateurs de performance et d’impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée. L’évaluation portera au moins sur les critères de **pertinence, efficacité, efficience et durabilité.** Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants conformément au tableau ci-dessous.

 Le tableau rempli doit être joint au résumé d’évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont fournies à l’Annexe D des présents TDR.

|  |
| --- |
| **Notes d'évaluation :** |
| **1 Suivi et évaluation** | ***Notation*** | **2 A*gence d’exécution/agence de réalisation***  | ***Notation*** |
| Conception du suivi et de l’évaluation au démarrage du projet  |       | Qualité de la mise en œuvre par le PNUD |       |
| Mise en œuvre du plan de suivi et d’évaluation |       | Qualité de l’exécution : agence d’exécution  |       |
| Qualité globale du suivi et de l’évaluation |       | Qualité globale de la mise en œuvre et de l’exécution |       |
| **3 Évaluation des résultats**  | ***Notation*** | **4 Durabilité** | ***Notation*** |
| Pertinence  |       | Ressources financières : |       |
| Efficacité |       | Sociopolitique : |       |
| Efficience  |       | Cadre institutionnel et gouvernance : |       |
| Note globale de la réalisation du projet |       | Environnemental : |       |
|  |  | Probabilité globale de la durabilité : |       |

Financement/cofinancement du projet

L’évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l’intervention du bureau de pays (BP) et de l’équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d’évaluation finale.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Cofinancement(type/source) | Propre financement du PNUD (en millions USD) | Gouvernement(en millions USD) | Organisme partenaire(en millions USD) | Total(en millions USD) |
| Prévu | Réel  | Prévu | Réel | Prévu | Réel | Réel | Réel |
| Subventions  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Prêts/concessions  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Soutien en nature
 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Autre
 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Totaux** |  |  |  |  |  |  |  |  |

Intégration

Les projets financés par le FEM et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L’évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l’atténuation de la pauvreté, l’amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

Impact

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré: a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact. [[2]](#footnote-2)

Conclusions, recommandations et enseignements

Le rapport d’évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d’enseignements.

Modalités de mise en oeuvre

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD Guinée. Le bureau de pays du PNUD contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l’équipe d’évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays. L’équipe de projet sera chargée d’assurer la liaison avec l’équipe d’évaluateurs afin d’organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

Calendrier d’évaluation

L’évaluation durera au total *30* jours ouvrable selon le plan suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | Durée | Date d’achèvement |
| **Préparation** | *4* jours | *7 juin-10 juin* |
| **Mission d’évaluation** | *15* jours | *13 juin-01 juillet* |
| **Projet de rapport d’évaluation**  | 8 jours | *04 juillet -13 juillet* |
| **Rapport final** | *3* jours | *14 juillet -18 juillet* |

Produits livrables en vertu de l'évaluation

Les éléments suivants sont attendus de l’équipe d’évaluation :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Produits livrables | Table des matières  | Durée | Responsabilités |
| **Rapport initial** | L’évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode  | Au plus tard deux semaines avant la mission d’évaluation.  | L’évaluateur envoie au BP du PNUD  |
| **Présentation** | Conclusions initiales  | Fin de la mission d’évaluation | À la direction du projet, BP du PNUD |
| **Projet de rapport final**  | Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes | Dans un délai de trois semaines suivant la mission d’évaluation | Envoyé au BP, examiné par le CTR, le service de coordination du programme et les PFO du FEM |
| **Rapport final\*** | Rapport révisé  | Dans un délai d’une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet  | Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du CGELE du PNUD.  |

\*Lors de la présentation du rapport final d’évaluation, l’évaluateur est également tenu de fournir une « piste d’audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n’ont pas) été traités dans ledit rapport.

Composition de l'équipe

L'équipe d'évaluation sera composée d’un évaluateur international et d’un consultant national. Les consultants doivent disposer d’une expérience antérieure dans l’évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. L’évaluateur International est le Chef d’équipe.

Les évaluateurs sélectionnés ne doivent pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doivent pas avoir de conflit d’intérêts avec les activités liées au projet.

Le ou la consultant(e) International(e) doit avoir les qualifications suivantes :

* Etre titulaire d’un diplôme d’études supérieures (Bac + 5) dans l’un des domaines suivants : développement rural, environnement, gestion desressources naturelles, sciences sociales ou tout autre domaine pertinent ;
* 07 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente ;
* une connaissance des procédures du PNUD et du FEM ;
* une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d’évaluation axées sur les résultats ;
* des connaissances techniques et une grande expérience dans les domaines de l’adaptation au changement climatique, la gestion des zones côtières, la résilience des moyens de subsistance ; et une grande expérience dans le domaine de changement climatique ;
* disposer de connaissance sur les problématiques de la gestion durable des ressources naturelles de la zone côtière de la Guinée ou d’un pays de l’Afrique de l’Ouest ;
* Avoir une parfaite maîtrise de l’anglais;
* Avoir des capacités de travail en français.

Le ou la consultant(e) national(e) doit avoir les qualifications suivantes :

* Etre titulaire d’un diplôme d’études supérieures (Bac + 5) dans l’un des domaines suivants : développement rural, environnement, gestion desressources naturelles, sciences sociales ou tout autre domaine pertinent ;
* 05 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente ;
* une connaissance des procédures du PNUD et du FEM ;
* une expérience dans le suivi et l’évaluation axée sur les résultats ;
* des connaissances techniques et une grande expérience dans les domaines de l’adaptation au changement climatique, la gestion des zones côtières, la résilience des moyens de subsistance ; et une grande expérience dans le domaine de changement climatique ;
* disposer de connaissance sur les problématiques de la gestion durable des ressources naturelles de la zone côtière de la Guinée ;
* Avoir une parfaite maîtrise du français.

GRILLE D’EVALUATION ET NOTATION DES OFFRES

L’évaluation des offres se fera sur la base de la grille d’évaluation technique des consultants.

**Grille d’évaluation Consultant international**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Qualification requise  | Note maximum | Consultants internationaux |
| A | B | C | D | E |
| 1. | Masters en sciences du climat, de l’environnement, de l’économie, du développement ou tout autre domaine équivalent | 15 |  |  |  |  |  |
| 2. | Un minimum de 7 ans d'expérience progressive et pertinente dans le domaine de l’adaptation au changement climatique ou tout autre domaine pertinent | 35 |  |  |  |  |  |
| 3. | Connaissances et expériences avérées en adaptation au changement climatique et de la gestion des zones côtières, des liens entre changement climatique et développement des zones côtières, participation du secteur privé dans la gestion du changement climatique, le développement, la mise en œuvre et le suivi - évaluation des projets d’adaptation au changement climatique | 35 |  |  |  |  |  |
| 4. | Excellentes capacités de rédaction et de communication en anglais et connaissance du français | 15 |  |  |  |  |  |
|  | **Total** | 100 |  |  |  |  |  |

**Grille d’évaluation Consultant national**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Qualification requise  | Note maximum | Consultants nationaux |
| A | B | C | D | E |
| 1. | Masters en sciences du climat, de l’environnement, de l’économie, du développement ou tout autre domaine équivalent | 20 |  |  |  |  |  |
| 2. | Un minimum de 5 ans d'expérience progressive et pertinente dans le domaine de l’adaptation au changement climatique ou tout autre domaine pertinent | 35 |  |  |  |  |  |
| 3. | Connaissances et expériences avérées en adaptation au changement climatique et de la gestion des zones côtières, des liens entre changement climatique et développement des zones côtières, le développement, la mise en œuvre et le suivi - évaluation des projets d’adaptation au changement climatique | 35 |  |  |  |  |  |
| 4. | Excellentes capacités de rédaction et de communication en français | 10 |  |  |  |  |  |
|  | **Total** | 100 |  |  |  |  |  |

Code de déontologie de l'évaluateur

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite (voir Annexe E) à l’acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les [« Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations »](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)

Modalités de paiement et spécifications

L’échéancier de payement est le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| % | Étape |
| *20 %* | Signature du contrat (billet et DSA)  |
| *20 %* | Soumission note méthodologique |
| *20 %* | Soumission du rapport provisoire |
| *40 %* | Acceptation du rapport final (français et anglais) |

Processus de candidature

Les candidats sont invités à postuler en ligne [***procurement-notices.undp.org***](http://procurement-notices.undp.org/) au plus tard le xx juin 2016. Ils peuvent soumissionner à travers des structures ou en qualité de consultants individuels.

Les consultants individuels sont invités à envoyer leur candidature, ainsi que leur curriculum vitae pour ces postes. La candidature doit comprendre un curriculum vitae à jour et complet en français ainsi que l’adresse électronique et le numéro de téléphone du candidat. Les candidats présélectionnés seront invités à présenter une offre indiquant le coût total de la mission (y compris les frais quotidiens, les indemnités quotidiennes et les frais de déplacement).

Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que de leurs propositions financières. Les femmes qualifiées et les membres des minorités sociales sont invités à postuler.

Annexe A : CADRE LOGIQUE DU PROJET

| **Objectif / Résultats** | **Indicateur** | **Situation de référence** | **Cible à la fin du projet**  | **Source d'informations** | **Risques et hypothèses** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif -** Renforcer la protection des communautés et zones côtières guinéennes vulnérables contre les effets négatifs du changement climatique et de la variabilité du climat | 1. Pourcentage du budget national alloué et dépensé pour l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières
 | 0% | 0.5 % | Cadre budgétaire à moyen terme (CDMT) et les lois de finances | Les impacts du changement climatique sont beaucoup plus importants que prévuLe secteur de l'agriculture dans les zones côtières est touché par les crises mondialesLa volonté politique ne sera pas constante tout au long du projet |
| 1. Pourcentage du budget des préfectures alloué et dépensé pour l'adaptation au changement climatique
 | 0 | 2% | Budgets des préfectures et de Conakry |
| 1. Nombre d'acteurs guinéens (ONG, associations, instituts de recherche et services techniques) participant à la mise en œuvre des activités d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières
 | 0 | 20 | Conseil national pour la base de données sur l'environnement Rapports du projet |
| Résultat 1 – Les capacités en matière de prévision et de réponse au changement climatique dans les zones côtières sont renforcées | 1. Nombre de CRD ayant intégré les préoccupations liées à l'adaptation au changement climatique dans leurs PDL et procédant à leur mis en œuvre
 | 0 | 15 | Plans de développement local | La coordination entre ministères est faibleFaiblesse des capacités opérationnelles des organismes concernésLes capacités des élus locaux sont faibles |
| 1. Nombre de règlements de zonage élaborés et / ou modifiés en vue d'y intégrer les préoccupations liées à l'adaptation au changement climatique
 | 0 | 6 | Règlements de zonage locaux pour les grandes villes côtières. |
| 1. Niveau de sensibilisation des principales parties prenantes concernant le changement climatique et ses impacts
 | Inexistant, faible  | Haut | Rapports de projet, enquêtes spécialisées, entrevues, discussions |
| **Résultat 2 –** Mesures liées à la gestion des risques climatiques mises en œuvre dans les communautés côtières | 1. Pourcentage des parties prenantes ciblées mettant en œuvre les pratiques soutenues à travers les initiatives de démonstration
 | 0 % | 60% des communautés ciblées. | Rapports de projet, réalisations sur le terrain | Les villageois ne voient pas l'intérêt de nouvelles pratiques et / ou les conflits sociaux entravent l'adoption de nouvelles pratiques.L’entretien des zones de production de riz est insuffisant pour permettre des mesures d'adaptation efficacesLes capacités des services nationaux sont insuffisantes pour soutenir les actions des agriculteurs (services météorologiques, conseils / vulgarisation, etc.) |
| 1. Pourcentage des communautés ciblées ayant adopté et mis en œuvre des activités alternatives de subsistance génératrices de revenus
 | 0 | 50 % | Rapports de projets. Rapports des agents de liaison locaux /enquêtes communautaires |
| 1. Pourcentage de terres côtières de production de riz résistant à l'élévation prévue du niveau de la mer
 | 0 | 50 % | Rapports de projet. Rapports des agents de liaison locaux |
| 1. Pourcentage de changement dans la couverture en mangrove des communautés ciblées.
 | 0 | 75 % | Rapports de projet. Rapports des officiers de liaison locaux. Rapports de diagnostic |
| **Résultat 3** – Les principales capacités nationales permettant d'entreprendre des travaux analytiques sur les aspects économiques du changement climatique sont renforcées | 1. Nombre de ministères qui ont vu leurs capacités renforcées en matière d'analyse du rapport coût/ bénéfice lié au changement climatique
 | 0 | 10 | Rapports de projet, entrevues, discussions | Les connaissances relatives à l'analyse coût /bénéfice du changement climatique et leur intégration dans les budgets ne sont pas partagées avec les administrations concernéesFaible engagement des préfecturesImportant taux de renouvellement du personnel des institutions |
| 1. Types d'outils adoptés et fréquemment utilisés dans les mêmes ministères
 | 0 | Augmentation de la nature et de la fréquence d'utilisation | Rapports de projet |
| **Résultat 4 –** Les enseignements tirés des activités de démonstration pilotes, des initiatives de renforcement de capacités et des changements de politique sont rassemblés et largement diffusés | 1. Nombre d'organismes partenaires nationaux et internationaux auxquels les enseignements tirés du projet ont été transmis
 | 0 | 50 | Rapport d'exécution du projet, bureaux locaux des partenaires et organismes internationaux | Les informations de base ne sont pas représentatives de la majorité des régions côtières et ainsi, les enseignements tirés ne sont pas diffusésLa connexion Internet en Guinée est peu fiable |
| 1. Nombre de visites sur les pages pertinentes des sites Internet associés au projet
 | 0 | 100/mois | Site Internet qui fournira ces informations |
| 1. Nombre de contributions au mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation (ALM)
 | 0 | 3/année | Siège du PNUD qui fournira ces informations |

Annexe B : Liste des documents à examiner par les évaluateurs

Document de Projet

Situation de Référence

Rapport Annuels d’Activités 2011 à 2015)

Plans de travail et budgets du projet

Rapports de mise en œuvre du projet (PIR) APR/PIR)

Rapports des comités de pilotage

Rapports techniques et publications du projet

Série de rapports de mission

Série rapports d’ateliers

Rapport de l’évaluation à mi-parcours

Articles divers

Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement

CPAP

Rapport d’évaluation à mi-parcours de l’UNDAF (2013-2017)

Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Plan Quinquennal de Développement socio-économique

Annexe C : Questions d'évaluation

*Il s'agit d'une liste générique, devant être détaillé par l'ajout de questions par le bureau de pays et le Conseiller technique FEM du PNUD sur la base des spécificités du projet.*

| **Critères des questions d'évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| --- | --- | --- | --- |
| Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du fonds des pays les moins avance du FEM (GEF/LDCF) et aux priorités en matière d’adaptation au changement climatique, d’environnement et de développement au niveau local, régional et national ?  |
|  | * Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils pertinents avec les objectifs des plans et des stratégies nationaux et locaux dans le domaine du changement climatique? Et qu’en est-il des objectifs stratégiques du FEM et du cadre d’intervention du PNUD ?
 | * Appréciation sur le niveau de pertinence avec les objectifs des plans et des stratégies nationaux et locaux dans le domaine du changement climatique
* Appréciation sur le niveau de pertinence avec les objectifs stratégiques du FEM
* Appréciation sur le niveau de cohérence avec le CPAP du PNUD et UNDAF
 | * Cadre de programmation du PNUD
* Cadre de programmation du FEM
* UNDAF
* CPAP
* Plans de développement nationaux
* Stratégies locales
* Partenaires techniques et financiers
* Partie Nationale
* Communautés rurale
* PDL
 | * Revue documentaire
* Entretiens
 |
|  | * Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils cohérents avec les besoins et les aspirations des communautés bénéficiaires ?
 | * Appréciation sur le niveau de pertinence avec les besoins exprimés par les bénéficiaires au niveau des sites et leur évolution exprimés dans les plans de développement locaux et nationaux
 | * Communautés locales bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* Communes rurales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Plans de développement locaux et nationaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Comment l’approche genre a-t-elle été prise en compte dans le développement du projet et comment est-elle intégrée dans la mise en oeuvre des activités ?
 | * Niveau de prise en compte de l’approche genre lors de la formulation du projet
* Niveau d’intégration de l’approche genre dans les stratégies de mise en oeuvre des activités, au sein du comité de pilotage et des organes de gestion
 | * Document de projet
* Cadre logique
* Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Plans de travail annuels
* Membres comité de pilotage
* Rapport de démarrage
* PIRs
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Associations féminines
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Les activités développées ont elles permis une séquestration ou/et une réduction des émissions de C02?
 | * Superficie reboisée, restaurée ou sauvée
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Les activités mises en œuvre ont-elles protégées les périmètres rizicoles contre les intrusions des eaux de mer ?
 | * Superficie des rizières protégées
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Des solutions alternatives ont-elles permis l’amélioration des revenus des populations ?
 | * Nombres de bénéficiaires,
* Taux d’accroissement des revenus
* Autres indicateurs de l’amélioration des conditions de vie
 | * Rapports d’activités
* Rapports financiers
* Rapports thématiques
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Les activités développées ont-elles contribué à l’amélioration de la sécurité alimentaire des populations ?
 | * Taux d’accroissement des Rendements
* Accroissement des Superficies rizicoles et des autres cultures
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
| Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ? |
|  | * Les résultats relatifs au renforcement de la résilience climatique des communautés des zones cibles du projet ont-ils été atteints ?
 | * Niveau d’atteinte des résultats
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Indicateurs de suivi
* PIRs
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Quel est le taux d’appropriation du projet, de ses activités et résultats par les bénéficiaires ?
 | * Niveau d’appropriation par les bénéficiaires des activités du projet
* Niveau de satisfaction des partenaires et bénéficiaires vis-à-vis de l’implication dans le processus décisionnel et de gestion
 | * Membres comité de pilotage
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Communes rurales
 | * Entrevues
* Groupes de discussion
 |
|  |  |  |  |  |
| Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ? |
|  | * Les coûts des activités de reboisement sont-ils raisonnables  comparés aux bénéfices
 | * Rapport cout-bénéfices
 | * Rapports financiers
* Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Plans de travail annuels
* Indicateurs de suivi
* PIRs
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | * Les procédures de sélection des opérateurs ont-elles été respectées ?
 | * Appréciation sur les procédures de sélection des opérateurs
 | * Parties nationales
* Unité de coordination
* PNUD
* Organisations et associations locales
* Communautés locales bénéficiaires
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
 |
|  | * Les coûts des endiguements des rizières sont-ils raisonnables comparés aux bénéfices?
 | * Rapport coûts -bénéfices
 | * Rapports financiers
* Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Plans de travail annuels
* Indicateurs de suivi
* PIRs
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Entretiens
* Groupes de discussion
* Revue documentaire
 |
|  | *
* Quelle est l’appréciation sur les cadres de collaboration mis en place entre les différentes organisations actives au sein du projet et l’appréciation sur la qualité du travail réalisé par les bureaux d’études et les ONG locales ?
 | * Appréciation sur le travail réalisé par les bureaux d’études et les ONG locales
 | * Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Communes rurales
 | * Entretiens
 |
|  | * Les dispositifs de suivi, d’accompagnement et d’évaluation en interne sont-ils réalisés tel que prévu dans le document de projet?
 | * Appréciation sur les procédures et les outils de SE et de rapportage
* Pertinence avec les exigences du PNUD et du FEM en matière de SE
 | * Document de projet
* Rapport atelier de démarrage
* Plans de travail annuels
* Rapports d’activités
* PIRs
* Membres comité de pilotage
* Unités de coordination
* PNUD
 | * Entretiens
* Revue documentaire
 |
|  Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ? |
|  | * Les Comités Locaux se sont-ils appropriés des résultats du projet
 | * Niveau d’appropriation des résultats par les comités locaux
 | * Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Communes rurales
 | * Entrevues
 |
|  | * Les collectivités locales, les institutions décentralisées, régionales et nationales se sont-il appropriées les résultats
 | * Niveau d’appropriation des résultats par les collectivités locales
 | * Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Communes rurales
 | * Entrevues
 |
|  | * Quel est le taux de réussite des activités de reboisement et de mise en défens ?
 | * Taux de réussite de reboisement et de mise en défens
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 |  |
|  | * Quel est le taux de mise en valeur des rizières réhabilitées ?
 | * Taux de mise en valeur des rizières
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
* Indicateurs de suivi
 | * Revue documentaire
* Entrevues
* Groupes de discussion
 |
|  | * Quelle a été la demande en 2016 des foyers améliorés ?
 | * Nombre de foyers améliorés demandés
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Indicateurs de suivi
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Revue documentaire
* Entrevues
* Groupes de discussion
 |
|  | * Quel est le taux actuel de réussite des fermes ostréicoles ?
 | * Taux de réussite des fermes ostréicoles
 | * Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Revue documentaire
* Entrevues
* Groupes de discussion
 |
|  | * Ajouter tout autre indicateur de durabilité pertinent…
 |  |  |  |
| **Impact : Existe-t-il des indications à l’effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l’environnement, ou à l’amélioration de l’état écologique ?**  |
|  | * Quel est le niveau de réalisation de l’ensemble des produits attendus et des indicateurs de résultats ?
 | * Niveau de réalisation de l’ensemble des produits attendus
* Niveau de contribution des produits réalisés par rapport aux résultats attendus, sur la base des indicateurs de résultats
* Evolution de la valeur des indicateurs
 | * Cadre logique
* Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Plans de travail annuels
* Indicateurs de suivi
* PIRs
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Revue documentaire
* Entrevues
* Groupes de discussion
 |
|  | * Les conditions préalables à l’obtention des impacts ont-elles été mises en place ?
 | * Appréciation sur la probabilité d’atteinte des impacts
* Facteurs pouvant influer sur l’atteinte des impacts
 | * Cadre logique
* Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Plans de travail annuels
* Indicateurs de suivi
* PIRs
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Revue documentaire
* Entrevues
* Groupes de discussion
 |
|  | * Le projet a-t-il eu des effets attendus ou non attendus sur les revenus et la vie des bénéficiaires et a-t-il contribué à la réduction du stress environnemental et/ou l’amélioration du statut écologique
 | * Effets et changements attendus ou non sur les revenus et la vie des bénéficiaires
* Niveau de sensibilisation du public sur les questions de conservation de la biodiversité et le soutien du public pour les activités de conservation
* Degré de contribution des activités du projet à l’atteinte des OMD et du changement climatique avec une attention particulière concernant, le genre et de la réduction de la pauvreté
 | * Cadre logique
* Rapports d’activités
* Rapports thématiques
* Plans de travail annuels
* Indicateurs de suivi
* PIRs
* Partie Nationale
* Unités de coordination
* PNUD
* Communautés bénéficiaires
* Organisations et associations locales
* ONG et bureaux d’études locaux
 | * Revue documentaire
* Entrevues
* Groupes de discussion
 |

Annexe D: Échelles de notations

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Notations pour les résultats, l’efficacité, l’efficience, le suivi et l’évaluation et les enquêtes*** | ***Notations de durabilité :***  | ***Notations de la pertinence*** |
| 6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes 5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures4 Modérément satisfaisant (MS)3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes | 4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité | 2 Pertinent (P) |
| 3 Moyennement probable (MP) : risques modérés | 1 Pas pertinent (PP) |
| 2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants1 Improbable (U) : risques graves | ***Notations de l’impact :***3 Satisfaisant (S)2 Minime (M)1 Négligeable (N) |
| *Notations supplémentaires le cas échéant :*Sans objet (S.O.) Évaluation impossible (E.I.) |

Annexe E : Formulaire d’acceptation du code de conduite du consultant en évaluation

**Les évaluateurs :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation[[3]](#footnote-3)**

**Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies**

**Nom du consultant :** \_\_     \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Nom de l’organisation de consultation** (le cas échéant) :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m’engage à le respecter.**

Signé à *lieu* le *date*

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Annexe F : Grandes lignes du rapport d'évaluation[[4]](#footnote-4)

|  |  |
| --- | --- |
| **i.** | Page d’introduction :* Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
* Nº d’identification des projets du PNUD et du FEM
* Calendrier de l’évaluation et date du rapport d’évaluation
* Région et pays inclus dans le projet
* Programme opérationnel/stratégique du FEM
* Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
* Membres de l’équipe d’évaluation
* Remerciements
 |
| **ii.** | Résumé* Tableau de résumé du projet
* Description du projet (brève)
* Tableau de notations d’évaluation
* Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements
 |
| **iii.** | Acronymes et abréviations(Voir : Manuel de rédaction du PNUD[[5]](#footnote-5)) |
| **1** | Introduction* Objectif de l’évaluation
* Champ d’application et méthodologie
* Structure du rapport d’évaluation
 |
| **2** | Description et contexte de développement du projet* Démarrage et durée du projet
* Problèmes que le projet visait à régler
* Objectifs immédiats et de développement du projet
* Indicateurs de base mis en place
* Principales parties prenantes
* Résultats escomptés
 |
| **3** | Conclusions (Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d’un (\*) doivent être notés[[6]](#footnote-6))  |
| **3.1** | Conception/Formulation du projet* Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)
* Hypothèses et risques
* Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
* Participation prévue des parties prenantes
* Approche de réplication
* Avantage comparatif du PNUD
* Les liens entre le projet et d’autres interventions au sein du secteur
* Modalités de gestion
 |
| **3.2** | Mise en œuvre du projet* Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)
* Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)
* Commentaires provenant des activités de suivi et d’évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative
* Financement du projet :
* Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (\*)
* Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l’exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre (\*) et questions opérationnelles
 |
| **3.3** | Résultats des projets* Résultats globaux (réalisation des objectifs) (\*)
* Pertinence(\*)
* Efficacité et efficience (\*)
* Appropriation par le pays
* Intégration
* Durabilité (\*)
* Impact
 |
| **4**  | Conclusions, recommandations et enseignements* Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet
* Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
* Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
* Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite
 |
| **5**  | Annexes* TR
* Itinéraire
* Liste des personnes interrogées
* Résumé des visites sur le terrain
* Liste des documents examinés
* Tableau des questions d’évaluation
* Questionnaire utilisé et résumé des résultats
* Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation
 |

Annexe G : Formulaire d'autorisation du rapport d'évaluation

*(à remplir par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM affecté dans la région et à inclure dans le document final)*

Rapport d’évaluation examiné et approuvé par

Bureau de pays du PNUD

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

CTR du PNUD-FEM

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du [Guide de la planification, du suivi et de l’évaluation axés sur les résultats de développement](http://www.undp.org/evaluation/handbook), à la page 163 [↑](#footnote-ref-1)
2. Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROtI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM :  [ROTI Handbook 2009](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/M2_ROtI%20Handbook.pdf) [↑](#footnote-ref-2)
3. www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-3)
4. Le rapport ne doit pas dépasser *40* pages au total (en excluant les annexes). [↑](#footnote-ref-4)
5. Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008 [↑](#footnote-ref-5)
6. Utilisation d’une échelle de notations de six points : 6 Très satisfaisant, 5 : Satisfaisant, 4 : Partiellement satisfaisant, 3 : Partiellement insatisfaisant, 2 : Insatisfaisant et 1 : Très insatisfaisant. Voir la section 3.5 à la page 37 pour plus d’explications sur les notations. [↑](#footnote-ref-6)